

Congés 2010 : mode d'emploi...

Vendredi 13 novembre, Mmes Dubor, Contamine et Gautier recevaient les syndicats pour déterminer les périodes de congés. D'autre part, la CFDT a souhaité que les règles en matière de congés soient de nouveau précisées au regard du changement de pratiques annoncé. Ont participé à cette négociation, les syndicats : CFDT, SUD, CGT et CFTC.

■ L'enjeu

A la suite des différentes rencontres avec l'ensemble des commerciaux de la DOTC, nous étions porteurs d'une double exigence :

- **Desserrer l'étau des 4 semaines obligatoires en été**
- **Sortir des 17 semaines environ de périodes obligatoires (correspondant peu ou prou aux vacances scolaires) pour poser des congés**

■ Le résultat

- **23 semaines ont été définies sur lesquelles vous pourrez poser vos congés.** La CFDT a demandé que le mois de mai fasse partie du « package » : nous n'avons obtenu qu'une semaine supplémentaire du 17 au 23 mai (semaine qui précède le lundi de pentecôte). Raison invoquée : mai sera le début du quadrimestre des périodes commerciales pour 2010....
- **Dont 3 semaines obligatoires en été**
- **Hors ces 23 semaines** : possibilité de poser des jours en égrené.

■ Les périodes définies pour 2010

- Du 15 février au 15 mars
- Du 10 au 23 mai
- Du 25 octobre au 14 novembre
- Du 19 avril au 2 mai
- Du 21 juin au 5 septembre
- Du 19 décembre au 3 janvier 2011

■ Population concernée

- **Vendeurs + chefs produits + manager**
- **Fonctions supports (SPC)** : Leur présence étant nécessaire au moment où les commerciaux sont absents, il faut donc raisonner à l'inverse et considérer les 23 semaines définies plus haut comme étant des périodes de travail obligatoires.

Pour les congés 2011, il sera utile de faire un bilan d'ici un an pour éventuellement corriger le tir, apporter un peu plus de souplesse à ce dispositif pour celles et ceux qui n'ont pas (ou plus) de contraintes familiales...

Pour tout renseignement, contactez : Philippe au 06 71 57 13 25